

**J'ai perçu une prestation  
à laquelle je n'ai plus droit,  
je vais devoir rembourser**



**Une prestation perçue à tort est un indu. La MSA me demandera toujours le remboursement ou retiendra la somme sur mes prestations à venir. Une pénalité pourra même m'être appliquée si je suis à l'origine de l'indu.**

**RÉDUIRE LES RISQUES D'ABUS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS**